

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

### 1 Intitulé du module Module interprofessionnel 2024-2025

<b>Code</b> T.TS.SO359.Intro.F.24	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS		
<b>Niveau</b> <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

### 2 Organisation

**Crédits ECTS \*** **Langues(s)**

6 ECTS

Volées :  
PT2022, EE2021, TP2021

Semaines 40 à 48  
Jeudi

### 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)  
 avoir suivi le(s) module(s)  
 Pas de prérequis  
 Autres

**Autres prérequis**

### 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

Compétences :

7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.

2. Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.

Objectifs :

L'objectif principal de ce module est de renforcer les compétences nécessaires au travail en interprofessionnalité, ainsi que les logiques de collaboration entre les professionnel·les des trois métiers historiques du travail social et des autres professions concernées (santé, justice, politique, culture, médias, etc.). Le module interprofessionnel permet de/d' :

- Collaborer et intervenir en fonction des spécificités métier ;
- Identifier les dynamiques de collaboration et les rapports de pouvoir sous-jacents ;
- Proposer des modes de collaboration à partir des compétences spécifiques ;
- Identifier des méthodes concrètes pour construire la collaboration dans une intervention ;
- Préparer son inscription dans la FP2 (projet d'intervention) (PEC 2020, p. 17).

Au terme de ce module, les étudiant-es seront capables de/d' :

- Identifier, décrire et analyser les savoirs, méthodes, techniques et outils spécifiques de leur profession ou métier (1<sup>er</sup> niveau) ;
- Repérer les savoirs, méthodes, techniques et outils spécifiques des professions ou métiers du travail social avec lesquels ils et elles sont en interaction (2<sup>ème</sup> niveau) ;
- Repérer les savoirs, méthodes, techniques et outils spécifiques des autres professions ou métiers avec lesquels ils et elles sont en interaction (3<sup>ème</sup> niveau) ;
- Faire ressortir les similitudes, différences et complémentarités possibles entre les différentes professions ou métiers en interaction (4<sup>ème</sup> niveau) ;
- Proposer une intervention avec et/ou pour les publics concernés mettant en œuvre des synergies dans l'action pour articuler savoirs, méthodes, techniques et outils des différents professions ou métiers en interaction (5<sup>ème</sup> niveau).

5 **Contenu et formes d'enseignement \***Contenu

Le module s'adresse aux étudiant-es des trois options (service social, animation socioculturelle et éducation sociale, ci-après AS-ASC-ES) et aborde des contenus spécifiques sous l'angle de l'interprofessionnalité au sens large. Les étudiant-es seront amené-es à travailler en groupes mixtes (AS-ASC-ES) sur des situations cliniques professionnelles qui requièrent de l'interprofessionnalité.

Formes d'enseignement et modalités pédagogiques

Les formes d'enseignement articulent des modalités pédagogiques variées : des cours ex-cathedra, des études de cas par groupes mixtes et des travaux pratiques en groupes.

Les étudiant-es seront accompagné-es tout au long du module par des enseignant-es de la HETSL et des professionnel-les de terrain. En complémentarité au module, une journée en ateliers, au sein des groupes de référence, accompagne la poursuite de l'élaboration du portfolio.

6 **Modalités d'évaluation et de validation \***

L'évaluation du module consiste essentiellement en des présentations orales de groupes et se subdivise en deux principales parties.

- La première partie consiste en la présentation orale en salle de travaux de groupes par options (AS/ASC/ES) portant sur les spécificités métiers en lien avec l'interprofessionnalité, soit le **jeudi 10, 17, 24, 31 octobre, 07 novembre ou 14 novembre 2024**.

- La seconde partie consiste en la présentation orale de travaux d'analyse d'une vignette en groupe mixte (AS-ASC-ES) devant un jury composé d'enseignant-es et de professionnel-les des trois champs du travail social qui auront accompagné les étudiant-es durant le semestre. Elle se subdivise en deux étapes :

a) La première étape consiste à la réalisation d'un support de présentation écrite en réponse aux différentes questions adressées dans la vignette attribuée au groupe, suivant les consignes de validation, à rendre le **jeudi 09 janvier 2025** (semaine 2).

b) La seconde étape consiste en la présentation orale du travail de groupe, soit le **jeudi 16 janvier ou le vendredi 17 janvier 2025** (semaine 3).

**Modalités de répétition :**

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

a) Se présenter à une nouvelle épreuve d'évaluation du module concerné lors d'une 2<sup>e</sup> session prévue durant la même année académique, soit un travail écrit individuel sur la base des questions adressées dans la vignette et intégrant les indications du jury à rendre pour le **jeudi 20 mars 2025** (semaine 12).

b) Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module l'année académique suivante.

7 **Modalités de remédiation \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation

**Autres modalités de remédiation**8 **Remarques**

Dans le cadre de ce module, AUCUNE RESTRICTION n'est instituée quant à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) générative aussi bien pour les intervenant-es (internes et vacataires) que pour les étudiant-es. Par ailleurs, cette utilisation ne fera l'objet d'aucune pénalité, quel que ce soit l'usage qui en est fait dans le cadre des évaluations. Toutefois, par souci de probité intellectuelle, et sur base de confiance réciproque, il est recommandé que les étudiant-es qui recourent à l'IA dans leurs travaux annoncent l'outil utilisé (ChatGPT, DeepL, Quillbot, etc.) et les raisons de son utilisation (corrections, explications, reformulations, traductions, ou autres à préciser).

9 **Bibliographie**Bibliographie :

Couturier, Y. & Chery, J. M. (2024, 25 mars). L'interdisciplinarité, évolution incontournable. *Reiso*, <https://www.reiso.org/articles/themes/pratiques/12226-l-interdisciplinarite-evolution-incontournable>

Hatano-Chalvidan, M. (2016). Interdisciplinarité et interprofessionnalité : proximité sémantique coïncidente ou construction d'un nouveau modèle d'activité ? *Forum*, 148, 8-16. <https://doi.org/10.3917/forum.148.0008>

Konan, N. P. (2018). L'interdisciplinarité au service de la protection de l'adulte : point de vue des acteurs et actrices concerné-e-s. *Revue suisse de travail social*, 23, 76-95. <https://doi.org/10.5169/seals-832430>

Konan, N., Beuret, B., Gyuriga Perez, T. & Csupor, I. (2024, 18 avril). Stimuler l'interprofessionnalité avec la formation. *Reiso*, <https://www.reiso.org/articles/themes/pratiques/12338-stimuler-l-interprofessionnalite-avec-la-formation>

Les supports de cours ainsi que d'autres textes éventuels seront disponibles sur la page Moodle du module.

**Domaine HES-SO Travail social**  
**Filière Travail social**

10 **Enseignant-e-s**

Arbel Anouk  
Bellenot Frédéric  
Berger Jean-Claude  
Berrocal Sabrina  
Bertho Béatrice  
Bez Sarah  
Blaser Jean-Marc  
Boillat Zaugg Sandrine  
Cavallaro Carlo  
Depallens Sarah  
Dubuis Quinteros Nathalie  
Garcia Stéphanie  
Guex Lionel  
Guisan Virginie  
Guisolan Céline  
Herzog Maude  
Jaccard Thierry Stéphane  
Jetzer Anne  
Kerautret Sandrine  
Konan N'Dri Paul  
Krafft Matthieu  
Leuba Marie  
Mayor Stéphan  
Mc Cormick Marie  
Michel-Fahni Emilie  
Michellod Savio  
Minacci Joëlle  
Moeschler Sandrine  
Montefusco Camille Charlotte  
Nanchen Chloé  
Papaevangelou Romain  
Russi Umberto  
Rutschmann Jonathan  
Schechter Julien  
Spagnolo Delphine  
Tarditi Barbara  
Trebert Dominique  
Vogt Philippe  
Zaki Myret

**Responsable de module \***

KONAN N'Dri Paul

**Descriptif validé le \***

20 juin 2024

**Descriptif validé par \***

CSUPOR Isabelle

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

**1 Intitulé du module** **Travail de Bachelor En emploi et Temps partiel** **2024-2025**

<b>Code</b> T.TS.SO359.TBEE.F.24	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS		
<b>Niveau</b> <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input checked="" type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

**2 Organisation**

**Crédits ECTS \*** **Langues(s)**  
 français

**15 ECTS**

Volées :  
EE2021, TP2021

Semestre d'automne 2024  
(semaines 38 à 51) le vendredi et  
semestre de printemps 2025  
(semaines 8 à 18) les jeudi et  
vendredi

**3 Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

**Autres prérequis**

La partie "Elaboration du projet" (TB1) doit être validée avant de pouvoir continuer la réalisation et la présentation du travail de bachelor (TB2).

**4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \***Compétences :

- 4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.**
  - 5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.**
  - 6. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon des modalités appropriées, auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés.**
  - 7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.**
1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
  2. Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.
  3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.
  8. Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches de gestion, d'administration et de coordination.

Objectifs :

Au terme du module les étudiant-es seront capables de/d' :

- Connaître le cadre réglementaire du travail de bachelor (guide de réalisation, code éthique, délais et exigences).
- Rédiger et présenter un projet réalisable et pertinent du point de vue scientifique et du point de vue du champ professionnel.
- Appliquer les méthodes et outils de base nécessaires à la réalisation d'un travail de bachelor (techniques de récoltes de données, déontologie de la recherche, concepts théoriques, littérature scientifique).
- Réaliser le travail de recherche selon le projet validé par le directeur ou la directrice du travail de bachelor.
- Élaborer un cadre théorique pertinent en regard du sujet de recherche.
- Mobiliser un (ou des) instrument (s) de récolte de données en adéquation avec le sujet et la manière de le traiter.
- Développer les compétences en méthodologie de recherche.
- Développer la connaissance des champs théoriques et pratiques du travail social.

**5 Contenu et formes d'enseignement \***

Les sujets du travail de bachelor sont proposés et travaillés dans le cadre d'un séminaire thématique. Les responsables du séminaire assurent un encadrement théorique et méthodologique sur les 2 semestres. Cet encadrement est orienté vers l'élaboration d'un projet de recherche et de sa réalisation. Il comprend des connaissances de base relatives à la recherche – problématique – questions de recherches – outils de récolte de données – éthique – écriture scientifique, entre autres.

Formes d'enseignement :

- Séminaire thématique (participation obligatoire).
- Encadrement collectif et de groupe.
- Temps personnel de travail.

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

## 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

Modalités d'évaluation du projet :

- Délai de dépôt du projet : le **vendredi 20 décembre 2024** (semaine 51).
- En cas de demande de compléments, le projet doit être redéposé au plus tard le **vendredi 17 janvier 2025** (semaine 3).
- Le projet validé permet d'obtenir le prérequis obligatoire pour mener à bien la recherche au cours du 2e semestre.

Modalités de validation du travail de bachelor (TB) :

- Délai de dépôt du travail de bachelor : **lundi 16 juin 2025** (semaine 25).
- En cas de non-respect de ce délai, la note F (échec) est attribuée.**

- Lorsque la validation du travail de bachelor est en attente de compléments, ceux-ci doivent être remis à la directrice ou au directeur TB d'ici le **mercredi 03 septembre 2025** (semaine 36).
- En cas de non-respect de ce délai, la note F (échec) est attribuée.**

Modalités de répétition :

- **En cas de non validation du projet :**

Les étudiant-es recommencent la partie TB1 l'année académique suivante.

- **En cas d'obtention de la note F au travail de bachelor (TB) :**

Le module doit être répété selon les modalités définies avec les responsables de module et le vice-décanat cursus, dans le délai imparti par la durée maximale de la formation.

## 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation

**Autres modalités de remédiation**

## 8 Remarques

En complément du descriptif module, le *Guide de réalisation du travail de bachelor en travail social EE & TP (édition 2024)* est le cadre de référence pour la réalisation du travail de bachelor (disponible sur <https://my.hetsl.ch/>).

Les enseignant-es et les étudiant-es ont la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle générative au sein des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage ainsi que dans les travaux écrits en sous-groupe/individuel et ce, dans le cadre des ateliers thématiques. Ils et elles devront en faire un usage judicieux, critique et raisonné et annoncer explicitement l'utilisation de ces outils dans les supports de cours ou les travaux et pour les activités suivantes : corrections (orthographiques), reformulations (syntaxe), explications (concepts), inspirations idées) et citations (copier-coller). La forme est libre. A noter que les évaluations seront basées sur la maîtrise des concepts tels qu'ils ont été définis, expliqués et référencés dans les supports de cours et dans les textes abordés durant les séances et rattachés à leurs courants disciplinaire et sous-disciplinaire respectifs. Dès lors, toute production générée avec l'aide d'un outil d'intelligence artificiel reste sous la responsabilité de son utilisateur et utilisatrice.

## 9 Bibliographie

Bibliographie :

- Le séminaire thématique présentera une bibliographie en début de module.

Titre des recherches :

- Les recherches auxquelles participent les enseignant-es seront présentées dans le cadre du séminaire qu'elles et ils portent. Pour plus d'informations : <https://www.hetsl.ch/laress/catalogue-des-recherches/>.

## 10 Enseignant-e-s

Blanc Irène  
Coste Tristan  
Fakhoury Julien  
Franz Lucile  
Magalhães de Almeida António  
Meigniez Maëlle  
Sans enseignant  
Veyre Aline

**Responsable de module \***

MAGALHÃES DE ALMEIDA António & VEYRE Aline



**Domaine HES-SO Travail social**  
**Filière Travail social**

**Descriptif validé le \***

20 juin 2024



**Descriptif validé par \***

CSUPOR Isabelle

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

**1 Intitulé du module** **Module libre immersion - En emploi et Temps partiel** **2024-2025**

**Code**  
T.TS.SO359.ML765.F.24

**Type de formation \***  
 Bachelor  DAS  CAS

**Niveau**

- module de base  
 module d'approfondissement  
 module avancé  
 module spécialisé

**Caractéristique**

En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

**Type de module**

- module principal  
 module lié au module principal  
 module facultatif ou complémentaire

**Organisation temporelle**

- module sur 1 semestre  
 module sur 2 semestres  
 semestre de printemps  
 semestre d'automne  
 Autres

**2 Organisation****Crédits ECTS \***

**3 ECTS**

Volées :  
EE 2021, TP 2021

**Langue(s)**

- français

**3 Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)  
 avoir suivi le(s) module(s)  
 Pas de prérequis  
 Autres

**Autres prérequis****4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*****Compétences :**

Les compétences développées sont liées à la nature du projet retenu. Elles sont précisées par l'étudiant-e dans un document lié au projet et elles se réfèrent explicitement au référentiel des compétences du plan d'études cadre (PEC20).

**Objectifs :**

Expérimenter d'autres réalités professionnelles et permettre aux étudiant-e-s de se familiariser avec le développement de projet individuel et/ou collectif et compléter ainsi leur parcours de formation en fonction de leurs intérêts.

**5 Contenu et formes d'enseignement \*****Projet d'immersion (4 jours)**

Le projet d'immersion est un projet construit par l'étudiant-e basé sur les documents et fiches de projet d'immersion. Il s'agit d'une proposition d'immersion de 4 jours, soit dans un autre domaine professionnel que celui dans lequel il-elle est inséré-e dans sa ou ses FP, soit dans le même domaine, mais avec des méthodologies d'intervention différentes. Cela se déroule dans une autre institution ou autre service que celle ou celui où il-elle est engagé-e ou a réalisé sa ou ses FP. La proposition doit être validée par l'enseignant avant le début de l'immersion. En plus de l'immersion, l'étudiant-e devra rendre un document écrit selon les consignes fournies.

Le temps de recherche d'un lieu d'immersion, l'établissement du canevas du projet, les 4 journées (32 heures) et le rapport final constituent les 75 heures à réaliser.

Les journées d'immersion sont inscrites dans le programme d'automne 2024. Ce sont les jeudis 5, 12, 19 et vendredi 6 décembre 2024. Il est également possible de les réaliser sur d'autres dates jusqu'à fin décembre 2024.

OU

**Projet individuel ou collectif (équivalent à 75 heures)**

Le projet individuel ou collectif peut porter sur un projet construit par l'étudiant-e ou plusieurs étudiant-e-s basé sur les documents, fiches, canevas de projet individuel ou collectif.

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

#### 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

**Projet d'immersion :**

La validation comporte 2 éléments :

- l'attestation de l'immersion
- le travail écrit individuel à rendre au plus tard pour la date convenue lors de la validation du projet.

OU

**Projet individuel ou collectif :**

- Travail écrit individuel ou collectif à rendre au plus tard pour la date convenue lors de la validation du projet.

Le travail de validation doit être rendu par courriel en format Word à l'enseignant **avant le 15 janvier 2025 (semaine 3)**. Le nom du fichier sera formulé : nom\_prénom\_moduleimmersion.

Le module fait l'objet d'une appréciation en termes d'acquis/non acquis

#### Modalités de répétition :

Projet d'immersion, individuel ou collectif :

En cas d'obtention de la note « non acquis », les possibilités de répétition sont les suivantes :

1. Restitution d'un nouveau travail écrit individuel de validation au plus tard un mois après l'évaluation du premier travail.
2. L'étudiant-e doit réaliser le module immersion selon les indications du responsable du module au plus tard trois semaines avant la fin du semestre suivant.

#### 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation

#### 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation

#### Autres modalités de remédiation

#### 8 Remarques

Un double échec à un module libre n'entraîne pas l'exclusion de la filière, l'étudiant-e sera tenu-e de réaliser son module libre avant la fin de son délai maximal d'études.

Toute utilisation de l'IA générative doit respecter les principes d'intégrité académique.

#### 9 Bibliographie

#### 10 Enseignant-e-s

**Responsable de module \***

MELLINA Joël

**Descriptif validé le \***

21 mai 2024

**Descriptif validé par \***

CSUPOR Isabelle

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

### 1 Intitulé du module **Formation pratique 2 En emploi** 2023-2024

<p><b>Code</b> T.TS.S0359.FP2EE.F.23</p> <p><b>Niveau</b>  <input checked="" type="checkbox"/> module de base  <input type="checkbox"/> module d'approfondissement  <input type="checkbox"/> module avancé  <input type="checkbox"/> module spécialisé</p>	<p><b>Type de formation *</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS</p> <p><b>Caractéristique</b>  <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO</p>	<p><b>Type de module</b>  <input checked="" type="checkbox"/> module principal  <input type="checkbox"/> module lié au module principal  <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire</p>	<p><b>Organisation temporelle</b>  <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre  <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres  <input type="checkbox"/> semestre de printemps  <input type="checkbox"/> semestre d'automne  <input checked="" type="checkbox"/> Autres</p>
--	--	---	---

### 2 Organisation

<p><b>Crédits ECTS *</b> 27 crédits ECTS - La partie formation "terrain" équivaut à <b>24 ECTS</b> - La partie "<b>intégration</b>" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique équivaut à <b>3 crédits ECTS</b></p> <p>Volée EE 2021</p> <p>Semestres 5 à 8  <b>Sem. 5</b> : Automne 2023  <b>Sem. 6</b> : Printemps 2024  <b>Sem. 7</b> : Automne 2024  <b>Sem. 8</b> : Printemps 2025</p>	<p><b>Langues(s)</b>  <input checked="" type="checkbox"/> français</p>
--	--

### 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

**Autres prérequis**

- Participer à tous les cours de la partie intégration de la formation pratique (PIFP2) et répondre aux exigences de validation desdits cours.
- Rendre tous les documents demandés dans les délais imposés (écrits, bilans).

**4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \***

Les huit compétences du référentiel peuvent être travaillées durant la formation pratique selon ce qui aura été validé dans le contrat pédagogique tripartite (DCPT2, voir ci-dessous)

1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
2. Evaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.
3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.
4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.
6. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon les modalités appropriées, auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés.
7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.
8. Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches de gestion, d'administration et de coordination.

**Niveau de compétence visé pour la partie "terrain"**

- Déterminer et engager un questionnement éthique, si nécessaire avec la participation des publics et du réseau ; développer une analyse critique, en mobilisant des techniques et des outils ; rendre compte de son action.
- Exercer la profession en tenant compte de ses ressources, de ses limites et expérimenter comment il ou elle peut faire face à ces dernières.
- Engager et analyser ses relations professionnelles avec une posture qui promeut la mobilisation par les individus, groupes et communautés de leurs ressources propres.
- Construire, mener et évaluer des projets d'interventions et des actions complexes en s'appuyant sur son expertise, celle des professionnel-le-s du réseau et celles des publics.
- Proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés en tenant compte des enjeux des contextes dans lesquels ils s'insèrent (que ces enjeux se situent au niveau local et/ou national et/ou international).
- Développer une communication stratégique et ciblée par une variété de canaux de communication à destination de publics diversifiés au sein et à l'extérieur de l'institution ou service.
- Mobiliser les méthodes utiles à organiser et coordonner le travail en équipe et en réseau dans des pratiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.
- Analyser et articuler les divers déterminants de l'organisation afin d'exercer sa fonction et son rôle ; collaborer aux tâches de gestion, d'administration et de coordination institutionnelle en adéquation avec son statut.

**5 Contenu et formes d'enseignement \***

En raison d'une contrainte technique, le point n°4 Compétences visées / Objectifs se poursuit ici :

**Niveau de compétence visé pour la partie "intégration" du module de la formation pratique**

- Présenter et d'analyser des situations professionnelles au moyens de différents cadres de référence.
- Comprendre son activité professionnelle dans ses dimensions théoriques et pratiques, pour développer un pouvoir d'action individuel et collectif.
- Identifier le sens de l'action professionnelle.
- Evaluer son action professionnelle.
- Développer une réflexion éthique en situation de travail.
- Travailler et développer une posture et une identité professionnelles.
- Se positionner dans son processus de formation.
- Conceptualiser par oral et par écrit sa pratique professionnelle.

**Contenu pour la partie "terrain"**

La formation pratique vise l'accroissement progressif de la réflexivité, dans une dynamique soutenant la transformation des expériences en compétences :

- Intégration et travail dans une institution, expérience et pratique réflexive.
- Elaboration, rédaction et mise en oeuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (DCPT2).
- Accompagnement pédagogique du praticien formateur ou de la praticienne formatrice (PF).
- Elaboration et rédaction d'un rapport écrit.
- Evaluation tripartite de la période de FP2 (étudiant-e, PF, responsable de suivi de formation (RFP)).

Les "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social" explicitent les conditions d'application de ce contenu.

**Formes d'enseignement pour la partie "terrain"**

Suivi par un-e PF (praticien formateur, praticienne formatrice). Suivi par un-e RFP (responsable de suivi de formation pratique). Le dispositif de formation pratique est défini dans le Dossier de Partenariat HES.

**Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2**

Cette partie du module développe une réflexion sur l'action et la transformation des situations réelles en compétences, en mettant l'accent sur la dimension collective de la professionnalisation.

- Analyse de pratique
- Socialisation des expériences professionnelles

**Forme d'enseignement pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2**

- Analyse de la pratique largement inspirée de la méthode du Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Educatives (G.E.A.S.E)
- Supervision

**6 Modalités d'évaluation et de validation \***

La validation des deux parties (terrain et intégration) est nécessaire pour obtenir les 27 crédits ECTS.

La partie "intégration" est validée selon la notation "Acquis/non Acquis". La partie formation "terrain" est validée selon la notation "A à F" et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie "intégration" soit acquise (selon l'article 11 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en travail social).

**Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social")**

1. Emploi au minimum à 50% dans une institution de travail social conventionnée.
2. Au minimum 680 heures de présence effective dans l'institution de formation pratique.
3. Signature du Contrat Pédagogique Tripartite 2 (au plus tard à fin avril 2024).
4. Rapport écrit de formation pratique validé.
5. Bilan écrit du ou de la PF.
6. Séance tripartite (y compris bilan oral du ou de la RFP), évaluation finale (co-évaluation sommative du ou de la PF et du ou de la RFP).
7. Attestation de 10 heures de supervision.

**Exigences de validation pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2**

1. Présentations écrites et orales de situations pendant le cours d'analyse de pratique, selon les modalités annoncées en début de cours.
2. Avoir assumé la fonction d'animateur-animateur au moins une fois ainsi que celle de jury.
3. Présence active et obligatoire.

Si une interruption de la partie terrain intervient, la validation ou la non-validation de la période FP sera décidée selon la procédure et les règlements en vigueur.

En cas d'interruption ou d'échec de la partie "terrain", la partie "intégration" ne sera pas validée.

**Modalités de répétition :****Partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique : en cas de non acquis, la possibilité de répétition sera la suivante :**

Nouveau travail écrit de validation à remettre à une date qui sera communiquée ultérieurement, selon les consignes données par la responsable de module. Ce nouveau travail écrit doit être validé au plus tard avant la fin du 8ème semestre.

**Partie "terrain" : en cas d'obtention de la note F ou en cas d'interruption, répétition du module :**

Répétition du module Formation pratique 2 sur deux ans, au plus tôt dès le semestre d'automne qui suit ou à plein temps durant le semestre de printemps 2026.

Domaine **HES-SO** Travail social  
Filière Travail social

**7 Modalités de remédiation \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation

**7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation

**Autres modalités de remédiation****8 Remarques**

Pour que la FP2 puisse être créditée, le secrétariat de la formation pratique doit être en possession de l'attestation des 20 heures de supervision effectuées.

**9 Bibliographie****10 Enseignant·e·s**

Berger Jean-Claude  
Bertocchi Silvie  
Brossy Joëlle

**Nom du responsable de module \***

BERTOCCHI Silvie

**Descriptif validé le \***

17 juillet 2023

**Descriptif validé par \***

CSUPOR Isabelle

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

1	Intitulé du module	Crédits libres	2021-2022
	<b>Code</b> T.TS.SO359.CL.F.21	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS	
	<b>Niveau</b> <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire
			<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input checked="" type="checkbox"/> Autres
2	<b>Organisation</b>		
	<b>Crédits ECTS *</b>  <b>3 ECTS</b>  PT 2021, EE 2021 et TP 2021	<b>Langues(s)</b> <input checked="" type="checkbox"/> français	
3	<b>Prérequis</b>		
	<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autres		
	<b>Autres prérequis</b>		
4	<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</b>		
	<b>Compétences</b>  <b>Les huit compétences du référentiel PEC20 peuvent être mobilisées par des activités que les étudiant-e-s choisissent de suivre pour la validation du module.</b>		
	<b>Objectifs :</b> - Valoriser la participation des étudiant-e-s à des activités ou des événements en cohérence avec leurs parcours de formation. - Valoriser les engagements associatifs en lien avec le travail social et ses différents champs ou l'engagement étudiant. - Etoffer son parcours de formation avec des expériences extracurriculaires en fonction de ses besoins et intérêts en tant que futur-e-s professionnel-le-s du travail social. - Faire des découvertes dans la sphère du travail social mais hors des modules et contenus d'enseignement proposés dans le cursus ordinaire des études.		
5	<b>Contenu et formes d'enseignement *</b>		
	Peuvent être validées dans le cadre du module, des activités de diverses natures :		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagements associatifs (internes à la HES-SO ou externes), par exemple EESPAcelibre, REESPIre, Conseil participatif du domaine TS de la HES-SO, commission des études, conseil de Fondation de la HETSL, comité d'organisation de la semaine de la durabilité, comité ou engagement en lien avec l'économie sociale et solidaire.</li> <li>- Participation à des événements académiques (congrès, colloques, conférences, universités d'été etc.), par exemple Planète recherche, colloque de la SSTS, conférence d'un des 4 réseaux de compétences de la HETSL.</li> <li>- Participation à des formations externes dont le lien avec le travail social et/ou son propre projet professionnel peut être démontré.</li> <li>- Autres activités académiques en lien avec le travail social et/ou les contenus des modules (valorisation de travaux, lectures complémentaires etc.).</li> </ul>		
	Afin de valider le module, l'étudiant-e justifie d'un engagement en temps correspondant à environ 75 heures. Il-elle fournit une preuve de suivi (programme du colloque, attestation de cours suivi à l'extérieur de l'école, liste de membres d'un comité associatif etc.). Un-e enseignant-e sera responsable du suivi et de la validation de la (ou des) d'activité(s) réalisée(s). Un canevas d'intention spécifique permet de définir les contours de (ou des) activité(s) projetée(s) : évaluation du nombre d'heures, planification, lien avec le référentiel de compétences, etc. La (ou les) activité(s) seront ensuite réalisée(s) et validée(s) selon la modalité convenue avec l'enseignant-e responsable au plus tard au semestre de validation correspondant à la forme d'études.		

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

#### 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

L'aménagement temporel du module Crédits libres est flexible. Les étudiant-e-s peuvent participer à des activités qu'ils ou elles souhaitent valider en tant que crédits libres dès le premier semestre de la formation.

- Les étudiant-e-s à **plein temps** doivent valider les 3 ECTS du module CL au semestre 5, **soit le 5 décembre 2023**.
- Pour les étudiant-e-s **en emploi**, le module doit être validé au plus tard au semestre 7, **soit le 3 décembre 2024**.
- Pour les étudiant-e-s à **temps partiel**, le module doit être validé au plus tard au semestre 9, **soit le 2 décembre 2025**.

Le module fait l'objet d'une appréciation en termes d'acquis/non acquis.

#### Modalité de répétition :

En cas d'obtention de l'appréciation « non acquis », l'étudiant-e doit réaliser le module Crédits libres selon les indications de l'enseignant-e responsable du suivi au plus tard 3 semaines avant la fin du semestre suivant.

#### 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation

#### 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation

#### Autres modalités de remédiation

#### 8 Remarques

#### 9 Bibliographie

#### 10 Enseignant-e-s

##### Responsable de module \*

BERGER Jean-Claude

##### Descriptif validé le \*

15 juin 2021  
modifié le 17 décembre 2024

##### Descriptif validé par \*

ANTONIADIS André